

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez M. Reboux, au journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez M. Havaux, Laflotte-Bullier, 4, Cie place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 45, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 39, 9 23, 11 41, m. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 53, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 00, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 43, 5 49, 7 02, 9 0

AVIS

Le Percepteur de Roubaix prie les contribuables en retard de solder leurs contributions avant le 31 décembre, s'ils veulent éviter des poursuites.

ROUBAIX, 28 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Rien de nouveau de Versailles, sinon une grande hâte de travail et un grand empressement à activer la discussion du budget des recettes, y compris les nouveaux impôts, mais malgré la bonne volonté de l'Assemblée il lui sera impossible de venir à bout de cette lourde tâche avant le premier janvier. Or, comme chaque jour de retard dans la perception des nouveaux impôts représente plus de 400,000 francs de perte pour le Trésor, et que l'Assemblée désire avant tout voter un budget en équilibre, il est plus que probable qu'elle siégera sans désemparer jusqu'à la fin de la discussion du budget des recettes, sauf à se reposer ensuite pendant huit ou dix jours et à entreprendre après la loi des maires.

On annonce un mouvement sous-préfectoral assez important. Une partie du mouvement paraîtra probablement demain. L'Officiel de mardi contiendrait la suite.

On ne prévoit pas, pour le moment, de nouvelles modifications préfectorales.

Nous parlions dernièrement des commandés condamnés par les conseils de guerre à la déportation. M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, député de la Somme et ministre de la marine, a fourni sur eux quelques renseignements que confirme de tous points le dernier courrier de Nouméa.

Parmi ces intéressants personnages, le plus grand nombre refusent de travailler, déclarant que la loi ne les y oblige pas, et qu'ils ne peuvent être considérés comme des condamnés ordinaires.

On a voulu établir des ateliers à la presqu'île Ducos; plusieurs déportés étaient décidés à les fréquenter, mais les autres s'y sont opposés, et il a fallu les fermer; à l'île des Pins, quelques hommes travaillent aux établissements agricoles des missionnaires, qui leur rendent des services et qui ont pu les raisonner.

Un seul déporté s'est séparé résolument de ses camarades: c'est Assi, notre trop célèbre concitoyen, qui dirige un atelier de machines pour les mines d'or, en ce moment en pleine exploitation. Il ne s'occupe pas de politique, et, comme les salaires sont élevés dans la colonie, il en résulte qu'il ne soulève pas de difficultés avec les patrons pour lesquels il travaille.

On espère que les familles qui sont parties de France pour la Nouvelle-Calédonie exerceront une influence favorable sur les déportés les plus exaltés. Il est incontestable que jusqu'à présent la plupart d'entre eux n'ont pas perdu l'espoir de rentrer en France pour

reprendre leurs expériences si heureusement interrompues par l'armée française. Ils attendent pour cela que leurs amis politiques reviennent au pouvoir.

Les souscriptions organisées après la guerre pour assurer la libération du territoire ont produit, déduction faite des sommes restituées aux souscripteurs qui ont réclamé leur remboursement en vertu de la loi de 1872, une somme de 254,373 fr. 94 c. Cette même loi décida qu'une somme égale à celle des versements volontaires acquis au Trésor serait prélevée sur les crédits votés pour le paiement de l'indemnité de guerre et employée à venir en aide aux Alsaciens-Lorrains qui ont conservé la qualité de Français.

Un premier crédit de 3 millions a été mis à la disposition du ministre de l'intérieur. Mais, comme le fait remarquer très-justement l'honorable M. Ancel dans un rapport qu'il vient de déposer sur le bureau de la Chambre au nom de la Commission du budget, des besoins nouveaux sont chaque jour signalés et des ressources complémentaires deviennent indispensables.

La Commission du budget, par l'organe de M. Ancel, son rapporteur, propose en conséquence d'adopter un projet de loi demandant l'ouverture au ministère de l'intérieur d'un crédit complémentaire de 3,250,000 fr. qui sera prélevé sur le produit de l'emprunt de 3 milliards et compensé par une somme égale provenant des versements volontaires effectués pour la libération du territoire.

Le Vote par Feux

Le vote par têtes est éminemment matérialiste et révolutionnaire; donnant la suprématie—ou mieux dire l'omnipotence—au nombre, il met à néant toute influence morale, toute supériorité acquise par le talent et la vertu, toute hiérarchie; il place sur la même ligne l'homme vertueux et l'homme vicieux, celui qui sait quelque chose et celui qui ne sait rien, et tend par là à créer dans l'Etat la plus épouvantable anarchie dont on puisse se faire l'idée: anarchie qui, par une réaction naturelle et inévitable, appelle le despotisme le plus absolu: démocratie et Césarisme sont dans les rapports obligés de cause à effet.

La sagesse populaire a, du reste, fait justice à l'avance des prétentions brutales du nombre en donnant comme expression du plus souverain mépris ces mots: « Un être qui n'a ni feu ni lieu. »

Or, ce sont précisément ceux qui n'ont ni feu ni lieu qui, dans l'état actuel de désorganisation du suffrage universel, ont la prépondérance dans les élections.

Il y a donc lieu de se demander s'il ne serait pas sage, politique, patriotique et moral de prendre pour assises du suffrage universel, le feu, c'est-à-dire la famille, au lieu de le laisser sur le sable mouvant de l'individualité.

Moïse lui-même a dit: « La liberté est ancienne en France; c'est le despotisme

me qui est récent. » Or, dans l'ancienne France, le suffrage populaire existait — du moins en ce qui tient à la régie des intérêts communaux; — mais au lieu de s'exercer par votes individuels, il se produisait par feux ou familles. Voici comment s'exprime à ce sujet le journal le Monde:

Autrefois, dans les communes rurales, le vote se faisait par feux. Rien n'était plus conforme aux principes de l'ordre social. Le feu, la maison, le foyer, c'est la famille; non pas la famille divisée en ses membres, mais la famille formant une unité morale et politique par son chef, et une unité matérielle par la maison et le petit bien qui y est annexé. L'ensemble de ces feux, c'est la commune elle-même, hommes et choses. Le vote universel organisé est donc tout trouvé pour nos trente mille communes rurales. Et ce n'est pas une invention de l'esprit, c'est une tradition demeurée vivante. C'est encore aujourd'hui, dans beaucoup de communes qui ont conservé tout ou partie de leurs propriétés, par feux que les affouages sont distribués et que certaines charges sont réparties. Le peuple des campagnes a l'instinct profond que l'habitant n'est un personnage politique dans la commune que s'il a sa maison, son feu. Qu'il est à souhaiter que les hommes politiques qui siègent au théâtre de Versailles aient autant de bon sens que ces paysans! Le suffrage universel organisé a existé et a fonctionné pendant des siècles sur d'immenses étendues de territoire; par le principe territorial qui est à sa base, il est resté une ferme élément d'ordre public et de conservation sociale.

C'est la terre qui votait encore plus que l'homme. La Révolution de 89 a détaché l'homme du sol et des intérêts conservateurs dont le sol est l'expression. Elle a ôté à la pensée politique des Français le lest qui la retenait. On a fabriqué une politique étrangère aux intérêts, mais en harmonie avec les passions. Au lieu de voter sagement, on a voté follement. Le vote conservateur s'est transformé en vote révolutionnaire. Plus nous votons, plus nous démolissons la France; et nos pères la raffermassaient en votant, et par cela seul qu'ils votaient. La faute de la royauté et des légistes, ce fut d'établir les institutions territoriales. Quand la royauté, à la fin du XVIII^e siècle, chercha des conseils dans la population, elle ne trouva plus que des conseils insensés ou de vaines déclamations. L'Assemblée constituante ne se composait plus en majorité que de légistes rapaces et d'une noblesse besoigneuse et ruinée. L'idée de rendre le vote proportionnel aux intérêts conservateurs ou territoriaux représentés par l'électeur se recommandait donc tout naturellement. — (Coquille.)

On ne saurait raisonner plus sagement.

Que si l'Assemblée nationale, dans un des accès de bon sens qui la prennent parfois, se décidait à substituer, dans le vote communal, la famille à l'individu elle aurait à décider si l'unité de famille comprendrait tous les individus réunis autour du même feu ou du foyer, sous l'autorité de son chef, père ou mère ou aîné majeur non marié, aurait droit à autant de votes que la famille compterait de têtes; ou si l'unité, quel que fut le nombre des fractions, compterait pour un seul vote. On peut donner pour l'une et pour l'autre solution d'excellentes raisons. Si l'on considère le vote comme un droit, il est logique de donner au chef de famille autant de votes qu'il compte d'individus sous sa loi. Si,

au contraire, on considère le vote comme un devoir social, alors toutes les familles ayant un devoir semblable à remplir le principe d'unité reprend son autorité et chaque famille ne doit disposer que d'un vote. Le vote familial unitaire serait donc plus conservateur, le vote familial multiple plus démocratique; mais dans l'un et l'autre cas l'élément familial ôterait soit, à la démocratie, soit à la conservation ce qu'elles peuvent avoir d'excessif.

Le salut de la France et même du suffrage universel nous paraît être dans le vote la substitution de la famille à l'individu.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 27 décembre 1873.

L'année se termine au milieu de discussions d'affaires à Versailles; le calme règne à la surface du pays, mais sans grande confiance dans la situation actuelle; elle est toujours considérée comme n'étant qu'un provisoire; or, les esprits et les intérêts ont le besoin absolu d'un définitif qui ne peut se rencontrer qu'avec la monarchie.

M. Brunet de Boyer, qui dirige, avec un talent très-remarquable, le journal la Champagne, à Reims, vient de publier sous ce titre, la Nuit de Noël, des considérations religieuses et politiques de l'ordre le plus élevé. J'aime à vous citer l'extrait suivant de cet éloquent article qui ferait beaucoup d'honneur à la presse parisienne:

« En France nous ne pouvons séparer l'histoire de notre pays royal de celle de l'Eglise, au nom de laquelle il fut si grand, si glorieux, si fertile en événements qui illustrent à jamais une nation. Il nous est donc impossible au milieu de cette joie chrétienne, éclatant au pied des autels, de ne pas laisser aller notre pensée vers ce prince qui résume en lui l'histoire de sa race et l'histoire de ce passé, vers ce dernier des Abencerrages, ce royal et volontaire esclave. Il s'est donné pour tâche de relever à l'étranger ce magnifique nom de France que les fureurs de la révolution ont fait honnir, que les folies et les crimes d'hommes sans Dieu et sans patrie avaient fait prendre en horreur, s'il ne s'était trouvé, à côté de crimes inqualifiables, d'austères vertus, d'inébranlables dévouements, pour le maintenir haut et fier devant ses ennemis.

« Comme autrefois le christianisme sauva le monde en apparaissant sur la terre; ces dévouements, ces vertus, ces actes de courage et d'abnégation, fils du catholicisme, ont sauvé l'honneur de la France... »

Nous voyons ce prince que Dieu a fait pour nous, qu'il a marqué du caractère souverain, qu'il a doté de qualités exceptionnelles et de tous les dons du cœur et de l'esprit; nous voyons ce martyr de nos haines et de notre ignorance errer à l'étranger tandis que sa patrie souffre sans lui, et nous disons: Dieu de Clovis et de Charles Martel, de Sainte-Geneviève et de Jeanne d'Arc, toi qui fis toujours apparaître au moment où la France fut en péril le Sau-

veur prédestiné, inspire en cette nuit de Noël, toute pleine de sa gloire, inspire ceux qui ont le devoir de veiller sur la patrie; que leur esprit s'éclaire et comprenne enfin qu'il est temps de rappeler, d'Egypte ce Sauveur né d'un cerceau, cet enfant du miracle, cet enfant de l'Europe.

« Fils de Dieu, sauvez le monde, disait-on à Jésus-Christ!

« Fils de France, sauvez la France! disons-nous à Henri de Bourbon!

BRUNET DE BOYER.

M. l'abbé de Broglie, frère du ministre de l'intérieur, fait en ce moment un cours de science sacrée à l'Ecole libre des hautes Etudes. Il traite du surnaturel. Le Monde fait, comme il suit, l'éloge du talent de l'abbé de Broglie: « Avec une élégance de langage héréditaire dans sa famille, avec une sûreté et une hauteur de doctrine qui décèlent à la fois et l'excellence des sources auxquelles il a puisé et les dons rares de son intelligence, M. de Broglie déroule à un auditoire trop peu nombreux encore, mais très-studieux, les lumineux horizons de l'ordre surnaturel pour lequel l'homme a été créé et qu'il n'oublie ou ne dédaigne jamais impunément. »

M. l'abbé de Broglie dirige, dans le faubourg St-Antoine, avec un dévouement tout apostolique, une maison de patronage des ouvriers; il vit avec eux, leur consacre son temps et sa fortune.

Aussitôt après les fêtes de la nouvelle année le conseil supérieur de la guerre et le comité de défense doivent reprendre leurs travaux pour décider en dernière analyse ses points nouveaux qu'on se décidera à fortifier et l'ensemble définitif à adopter.

Il y a encore en Allemagne un duc de Gerolstein. Le Memorial diplomatique nous fait connaître que la petite principauté de Schwargbourg-Rudolstadt subit en ce moment une crise constitutionnelle d'un nouveau genre.

Le gouvernement se trouve dans l'impossibilité d'assembler la Landtag, attendu que plus de la moitié des membres dernièrement élus conformément à la constitution locale refusent d'exercer leur mandat, alléguant leur « dissidence personnelle » avec leur souverain ou leur ministre.

Le ministère de Rudolstadt se compose d'un ministère unique, qui a, il est vrai, un suppléant, lequel est chargé en même temps de la section des finances et de celle des affaires du culte et de l'enseignement.

Quant au Landtag ou Diète, il est formé par quatre députés pris parmi les personnes les plus imposées et de douze élus par voie d'élection générale.

La population totale de la principauté est de 75,000 habitants environ.

P. S. — Aujourd'hui, à Versailles, les membres de la commission constitutionnelle disaient que, suivant toutes les probabilités, ils seraient en mesure de déposer vers la fin de janvier le projet de loi électorale. Ce projet, comme celui soumis par le gouvernement à l'examen du conseil d'Etat, fixe à 25 ans l'âge pour être électeur.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DE 29 DÉCEMBRE 1873

— 2 —

LA FIANCÉE

DU

MAITRE D'ÉCOLE

PAR HENRI CONSCIENCE

I

Il s'est confessé, il a demandé pardon, il a imploré sa fille et l'a conjuré de le sauver de la mort et de la damnation éternelle. Il a eu la cruauté de faire croire à Hélène qu'il se tuerait de désespoir s'il devait perdre son amour; que la fortune et l'argent lui étaient indifférents, que, si elle seule ne le condamnait pas, il prouverait bien que cette bonté était suffisante pour le rendre fort et le réconcilier avec nous, avec Dieu et avec le monde. Que sais-je encore? Le démon a parlé comme un ange, et Hélène s'est, hélas! laissée entortiller de plus en plus dans ses filets.

— Et elle a refusé d'ouvrir les yeux à l'évidente vérité?

— Ouvrir les yeux, maître! Elle n'a plus d'yeux que pour le perfide qui l'a ensorcelée, au point qu'elle accepte sans crainte la guerre contre ses parents. Casimir Steenput ou le couvent, nous pouvons choisir...

— Oh! plutôt mille fois le couvent! s'écria le maître d'école.

— Mais, maître, vous êtes aussi insensé que les autres, — pardonnez-moi ces paroles amères. — Le couvent! ma fille unique, se faire nonne! que me reste-t-il alors en ce monde? Non, non, je veux savoir pour qui j'ai travaillé. Ma pauvre femme et moi, nous resterions seuls jusqu'à la fin? Et vous vous réjouissez parce qu'Hélène veut aller au couvent! Vous n'avez donc pas un grain de pitié pour nous? En effet, nous n'en méritons pas de votre part.

— Vous ne me comprenez pas, monsieur, dit l'instituteur. J'envisage le mariage de votre fille et de Casimir comme un malheur immense pour elle. S'il n'y a pas d'autre moyen que le couvent d'empêcher cette fatale union, héni soit le couvent qui sauve votre enfant de l'abîme!

— Egalement, folie! s'écria M. Minnens impatienté. Je veux avoir des petits-enfants; ma fille se mariera, bon gré, mal gré! Et tenez, maître, vous ne me croirez peut-être pas, mais, si l'on me menace encore du couvent, sur ma parole, j'accorde la main d'Hélène à Casimir. Je veux être grand-père, fut-ce d'un tas de petits vauriens, cela m'est égal; ne me parlez donc plus de couvent, car vous me feriez faire des folies.

Valentin regarda le fabricant d'huile avec effroi et murmura:

— Vous mériteriez donc aveuglément

votre fille à sa perte? Impossible! vous êtes père...

— Oui, je suis père, et je l'ai assez prouvé en travaillant comme un esclave.

— Ce Casimir Steenput est un homme méprisable, monsieur Minnens. La seule pensée qu'Hélène pût être en son pouvoir devrait vous frapper de terreur.

— Je ne le sais que trop. Ne me parlez plus de cet hypocrite. Je chercherai un autre mari pour Hélène, un brave garçon ayant un peu de fortune. Et, qu'il soit beau ou non, il acceptera sa main. Je vois bien que, par mon amour aveugle pour mon enfant, j'ai perdu toute autorité sur elle; mais il n'est jamais trop tard pour s'amender.

Soyez certain que, dès que j'aurai trouvé un époux sortable pour elle, elle m'obéira, ou je lui montrerai qu'il n'y a chez moi d'autre volonté que la mienne.

— Vous la contraindriez?

— Oui, oui, elle pliera ou elle se brisera.

— Hélas! monsieur Minnens, un mariage sans amour doit être aussi un grand malheur.

— L'amour! ricana le fabricant d'huile. Qu'est-ce que l'amour? un emballage d'un moment... Quand il y a de l'argent, il n'y a pas besoin d'amour.

— Vous vous trompez, monsieur; pour un cœur sensible comme votre fille, la vie sans une affection réciproque est une nuit éternelle.

— Rêves de cerveau malade, maître. Par exemple, vous êtes laid de visage, n'est-ce pas? Mais, si vous aviez de la fortune, pensez-vous que j'hésiterais à vous donner la main d'Hélène?

— A moi, juste ciel! bégaya le maître d'école saisi d'une vive émotion.

— Pourquoi pas aussi bien à vous qu'à un autre? J'y ai pensé plus d'une fois. Vous avez bon cœur, de l'esprit, et vous ne dissipez pas votre argent.

Valentin secoua la tête d'un air pensif.

— Et pourquoi pas? répéta M. Minnens. Pensez-vous que vous ne rendriez pas ma fille heureuse?

— La rendre heureuse, s'écria l'instituteur avec une explosion involontaire. Ah! dussé-je verser pour cela jusqu'à la dernière goutte de mon sang!

— Il n'est pas question de sang; tout cela, ce sont des mots sonores et vides. Si vous possédiez seulement quelque chose? mais vous êtes pauvre comme Job: voilà l'impossibilité.

Valentin avait eu un instant d'illusion, mais les derniers mots du père d'Hélène chassèrent ses rêves; il releva la tête et le regarda avec un sourire d'ironie.

— Il ne faut pas en rire, reprit M. Minnens; ce que je dis est très-sérieux... Mais je suis venu pour vous demander un service. Puisque vous désirez si ardemment le bonheur de ma fille, si ardemment le bonheur de ma fille, vous ne me refuserez pas. Vous connaissez Hélène. Nous en avons fait un enfant gâté. Elle est volontaire et obstinée,

lorsqu'elle s'est mis une chose en tête. Elle veut absolument épouser Casimir Steenput, et je dois avouer que je ne sais pas si, en fin de compte, elle ne nous obligera pas à satisfaire son fatal désir. Cette crainte me rend malheureux. Nous avons tout essayé, épuisé tous les moyens. Peine inutile! Dans cette situation, maître, personne ne peut nous sauver, excepté vous.

— Moi?

— Vous seul, maître. Oubliez mes torts, et prêtez-nous votre aide. Venez chez nous, causez avec Hélène, employez toute votre influence sur elle, tout votre esprit, toute votre éloquence pour la convaincre qu'elle doit renoncer à ce mariage.

— Mais... mais, je n'oserais pas, balbutia le maître d'école.

— Vous n'oseriez pas? Pourquoi?

— Hélène me hait.

— Quelle idée folle!

— Elle me l'a dit elle-même.

— Il est possible qu'elle vous ait dit quelque chose comme cela dans un moment de dépit; mais comment cela serait-il vrai, tandis que, depuis lors, elle n'a cessé de plaider en votre faveur et même de vous défendre contre Casimir? Oui, dans mon égarement, je voulais vous faire du mal. Casimir voulait tirer de vous une vengeance sanglante. Hélène nous a retenus. Elle est encore votre meilleure amie, soyez-en sûr.